

Déontologie des élus locaux : identifier les atteintes à la probité

« **Sécuriser son mandat en maîtrisant les enjeux déontologiques et juridiques** »

Le devoir de probité est le socle de la confiance entre l'élu et le citoyen. Cette formation vous permet de décrypter les obligations issues du statut de l'élu local et de détecter les zones de risques (conflits d'intérêts, corruption) afin d'adopter un comportement irréprochable et sécurisé sur les volets juridique, financier et humain.

Repères Clés

- **Durée** : 06heures
- **Lieu** : En ligne
- **Effectif** : 5 à 12 participants.
- **Public** : Élus locaux
- **Niveau** : Avoir des comptes actifs sur les réseaux sociaux (Facebook obligatoire), un smartphone et un ordinateur à jour.

Objectif Pédagogique

- Comprendre la portée du devoir de probité inscrit dans la charte de l'élu local.
- Adopter un comportement en conformité avec les droits et obligations de l'élu.
- Identifier et détecter les situations de conflit d'intérêts pour prévenir leur survenance.
- Repérer les facteurs de risques déontologiques, juridiques et financiers liés au mandat.

Programme de la formation

Module 1 — Principes de déontologie et cadre légal (3 heures)

- Les fondamentaux de la déontologie des élus locaux.
- Panorama des atteintes à la probité : corruption, favoritisme, prise illégale d'intérêts.

Module 2 — Veiller au respect de ses obligations (3 heures)

- Méthodes et conseils pratiques pour sécuriser ses décisions au quotidien.
- Analyse des mécanismes de contrôle et de prévention.

Méthodes et Évaluations

- **Pédagogie interactive** : Utilisation de la méthode « classe inversée » et priorité aux échanges.
- **Cas pratiques** : Présentation de situations concrètes adaptées aux réalités de terrain des élus.
- **Supports** : Présentation dynamique via PowerPoint et Canva.

- **Évaluation** : Questionnaire de positionnement (J-15), quiz à chaud en fin de formation
- **Expertise** : Formation animée par une juriste spécialisée en droit des collectivités, fondatrice d'une société de conseil en prévention de la corruption.

Financement de votre formation

Le coût de cette formation varie selon le mode de financement choisi. Merci de contacter Lydia **RABEHI** pour tout renseignement : Tél : 04 30 44 83 04 Mail : lydia.rabehi@aélo.info

- **Financement via le DIF élus** : Chaque élu dispose d'un Droit **Individuel à la Formation (DIF)**, financé par la Caisse des Dépôts et accessible aux élus indemnisés ou non. Il permet de suivre des formations liées au mandat ou à la réinsertion professionnelle (jusqu'à 6 mois après la fin du mandat).
- **Financement par la collectivité** : Les formations des élus sont une dépense obligatoire pour la collectivité, comprenant les frais d'enseignement, de transport, d'hébergement et de restauration.
- **Personnel financier** : Règlement direct possible.

Accessibilité et Inclusion

Chez AELO, nous nous engageons à offrir un environnement d'apprentissage inclusif et adapté à chaque situation.

Votre interlocutrice dédiée

Pour toute question ou besoin spécifique, notre référente handicap est à votre écoute pour co-construire votre parcours de formation :

- **Céline BONVALOT**
-  06 20 78 39 50
-  celine.bonvalot@aélo.info